



# **Exclusivité partenariale**

**Offerte aux membres de l'Association québécoises des informaticiennes et informaticiens indépendants (AQIII)**

**Des conseils pour vos objectifs personnels qui tiennent compte de ceux de votre entreprise.**

## Corporatif

- Forfait bancaire entreprise offert pendant un (1) an. Jusqu'à 1000\$ de remise.<sup>1-4</sup>
- Solution Carte de crédit Solutions Libre Affaires + Marge de crédit.<sup>2</sup>
- Point de contact personnalisé. Conseils pour vos objectifs personnels et ceux de votre entreprise.<sup>3</sup>
- Obtenez une consultation d'orientation avec un.e avocat.e fiscaliste pour optimiser votre stratégie fiscale.<sup>5-6</sup>
- Trois (3) mois gratuits à Wittycloud Premium pour la recherche de tactiques et fournisseurs marketing.<sup>6</sup>
- Accès au calendrier de midi-conférence exclusif aux membres entreprises.
- Accès à des événements de réseautage et de maillage d'affaires exclusifs aux membres.

## Personnel

- Forfait bancaire personnel, transactions illimitées, offerts pendant un (1) an. Jusqu'à 250\$ de remise.<sup>4-7</sup>
- Solution Carte de crédit Desjardins + Marge de crédit à taux préférentiel.<sup>2</sup>
- Offre Desjardins avantageuse pour les ingénieurs membres Génium 360<sup>8</sup>
- Éligible au REER/CELI collectif offert en partenariat avec l'AQIII
- Assurances à tarifs exclusifs de groupe auto & habitation avec La Personnelle (économie jusqu'à 650\$).
- Point de contact personnalisé. Conseils pour vos objectifs personnels et ceux de votre entreprise.<sup>3</sup>
- Une session annuelle de planification financière personnalisée.<sup>3</sup>
- Obtenez une consultation avec un expert en assurances de personnes, et démarrez en affaires du bon pied!
- Remise de 100\$ déposé au compte opération à l'ouverture d'un compte de courtage en ligne (DISNAT).
- Accès au calendrier de midi-conférence exclusif aux membres clientèle en affaires.
- Accès à des événements de réseautage et de maillage exclusifs aux membres.

## Conditions d'éligibilité

**Les avantages consentis en vertu de cette offre ne peuvent être transférés ou cumulés à d'autres avantages de Desjardins et ne sont pas rétroactifs. L'offre peut être modifiée ou retirée en tout temps, sans préavis. Cette offre est exclusive aux membres de l'AQIII.**

1. Pour en bénéficier, l'entreprise doit: procéder à l'ouverture d'un compte bancaire entreprise et avoir son compte personnel chez Desjardins. Les comptes doivent être les comptes principaux des opérations. La remise en argent débutera au plus tard 3 mois après l'ouverture de ce compte.
2. Carte de crédit et marge de crédit octroyées sous réserve de l'approbation de crédit de Desjardins.
3. Pour bénéficier de ce privilège le membre doit satisfaire certains critères d'admissibilités déterminés par l'équipe clientèle en affaires de Desjardins Caisse des Technologies.
4. Service offert pour les nouvelles entreprises qui sont non-membre Desjardins qui souhaitent transférer leurs opérations chez Desjardins.
5. Service offert sur référence préalable de l'équipe entreprise de Desjardins Caisse des Technologies.
6. Ces services sont offerts par un tier partie. Desjardins ne peut être tenu responsable de tout préjudice, perte ou dommage qui pourrait résulter de l'utilisation de ces services spécifiques.
7. Pour en bénéficier, le particulier doit: procéder à l'ouverture d'un compte bancaire personnel. Le compte doit être le compte principal des opérations. La remise en argent débutera au plus tard 3 mois après l'ouverture de ce compte.
8. Les avantages consentis en vertu de cette offre ne peuvent être transférés ou cumulés à d'autres avantages de Desjardins et ne sont pas rétroactifs. Si vous êtes membres Genium 360 et souhaitez bénéficier de l'offre aux ingénieurs, vous ne pouvez bénéficier de cette exclusivité partenariale concernant les produits Desjardins.



## Équipe clientèle en affaires

Des conseils pour vos objectifs personnels, et ceux de votre entreprise.

[Contactez-nous](#)